

DECISION N° 008 /D/EDC/DG/DEX/DRHAG/SDEMBR/SDAG/SM/2020 du 25 FEV 2020  
Portant résiliation de la Lettre-commande N° 006/LC/EDC/DG/CIPM/2018 du 07 mars 2018  
Pour l'acquisition des caisses à outils électriciens et mécaniciens pour l'exploitation et la  
maintenance des barrages réservoirs.

**Le Directeur Général de Electricity Development Corporation (EDC),**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 2006/406 du 29 Novembre 2006, portant création de la société Electricity Development Corporation (EDC);

Vu le Décret N° 2006/407 du 29 Novembre 2006, portant approbation des statuts de la Société Electricity Development Corporation (EDC) ;

Vu la Résolution N° 026/EDC/CA/2009 du 24 juillet 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Electricity Development Corporation (EDC) ;

Vu la Résolution N° 120/CA/EDC du 09 novembre 2018 portant Règles Internes de passation, d'exécution et de contrôle des Marchés de EDC ;

Vu la Lettre-commande N° 006/LC/EDC/DG/CIPM/2018 du 07 mars 2018 pour l'acquisition des caisses à outils électriciens et mécaniciens pour l'exploitation et la maintenance des barrages réservoirs ;

Vu l'ordre de service prescrivant de commencer la fourniture N° 014/OS/EDC/DG/DEX/DRHAG/SDAG/SM/2018 du 29 mars 2018 ;

Vu l'ordre de service valant mise en demeure N° 032/OS/EDC/DG/DEX/SDEMBR/SMBR/2018 du 19 juin 2018 ;

Vu l'ordre de service valant mise en demeure N° 033/OS/EDC/DG/DEX/SDEMBR/SMBR/2019 du 12 juillet 2019 ;

Vu l'ordre de service valant constat de défaillance N° 003/OS/EDC/DG/DEX/SDEMBR/SDAG/2020 du 20 janvier 2020 ;

**DECIDE :**

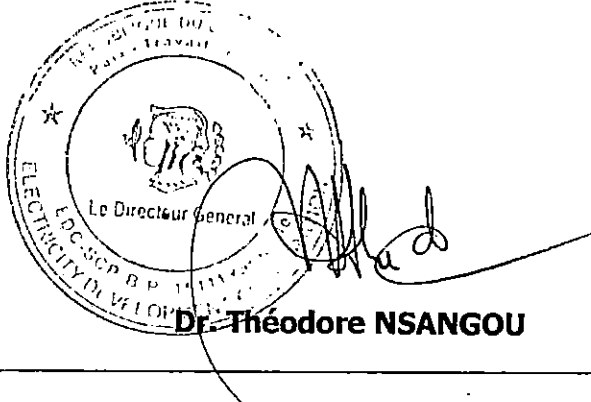
**Article 1<sup>er</sup> :**

La Lettre-commande N° 006/LC/EDC/DG/CIPM/2018 du 07 mars 2018 pour l'acquisition des caisses à outils électriciens et mécaniciens pour l'exploitation et la maintenance des barrages réservoirs est **résiliée aux torts, frais et risques de l'entreprise MERCATOR pour défaillance à respecter ses obligations contractuelles.**

**Article 2 :**

La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Ampliations :** - CA  
- ARMP  
- MINMAP  
- CIPM/EDC



**Dr. Théodore NSANGOU**